

SOMMAIRE	MOT DE LA PRÉSIDENTE	
Mot de la présidente	1	Chères collègues chercheuses féministes,
Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur « L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du Gouvernement du Québec »	2	Ce numéro du Bulletin du RQCF veut rendre compte de la journée d'étude sur l'analyse différenciée selon les sexes tenue à l'Université du Québec à Trois-Rivières le 19 mars dernier. Il comporte un compte rendu des allocutions présentées par madame Léa Cousineau, sous-ministre associée au Secrétariat à la condition féminine, par madame Céline Martin, coordonnatrice générale de Relais-femmes et par mesdames Denyse Côté, Louise Lafortune et Claudie Solar, toutes trois membres du Conseil du RQCF.
Le point de vue des groupes de femmes sur l'application de l'analyse différenciée selon les sexes	10	Cette journée d'étude a regroupé une centaine de chercheuses et d'intervenantes de diverses régions du Québec. Elle a été l'occasion d'amorcer des échanges nécessaires sur les modalités et les conditions d'application de cette pratique au sein des instances gouvernementales, des groupes de femmes et de la recherche féministe.
L'analyse différenciée selon les sexes : une stratégie qui doit encore faire ses preuves	11	Je veux remercier, au nom de toutes les participantes, Louise Lafortune et Christiane Pinard pour l'excellent travail qu'elles ont accompli avant et pendant l'événement pour rendre cette journée agréable et fructueuse. Je veux remercier également Micheline Beauregard et France Bolduc pour la compétence et le soin apportés à la préparation et au suivi de cette activité.
Analyse différenciée selon les sexes : formation et instrumentation	12	Les membres du Conseil seront heureuses de recevoir vos commentaires et vos souhaits sur des modalités à mettre en oeuvre pour donner suite à la réflexion amorcée. La tenue de l'Assemblée générale, qui aura lieu à Ottawa le 11 mai prochain, sera un moment privilégié à cet effet. Nous vous y attendons en grand nombre. L'ordre du jour de cette réunion accompagne le présent bulletin.
L'analyse différenciée selon les sexes : une mise en perspective	14	Vous trouverez, avec cet envoi, des informations sur des activités offertes dans le cadre du congrès de l'Acfas concernant la recherche sur les femmes, les féminismes et les rapports de sexe et de genre. Nous joignons également un formulaire de proposition de candidatures à l'un ou l'autre des trois postes pour lesquels il y aura élection lors de l'Assemblée générale.
De quelques expériences onusiennes : rencontres de quatre types	16	En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer lors du congrès de l'Acfas.
La marche mondiale des femmes en l'an 2000	19	
Informations diverses	20	
Parutions récentes	21	
Équipe de réalisation du bulletin : Anita Caron, Micheline Beauregard et France Bolduc		
Membres du Conseil d'administration du RQCF : Présidente : Anita Caron Secrétaire : Carmen Gill Trésorière : Micheline Beauregard Conseillères : Denyse Côté Chantal Doré Anick Druelle Louise Lafortune Hélène Massé Maria Élixa Montejo Claudie Solar		
Équipe de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes : Hélène Lee-Gosselin, titulaire (418)656-7283 Micheline Beauregard, adjointe (418) 656-2693 France Bolduc, secrétariat (418) 656-2922 Local 1475, Pavillon Charles-De Koninck Université Laval, G1K 7P4		

Numéro de télécopieur : (418) 656-3266
 Courrier électronique : CECFUL@fse.ulaval.ca

Anita Caron, présidente

**Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur
 « L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du Gouvernement du Québec »**

Léa Cousineau

Contexte

- Comme vous le savez, l'analyse différenciée selon les sexes ou l'analyse comparative entre les sexes comme on dit au Canada ou le « mainstreaming » comme on dit en Europe est un des grands engagements de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes (Beijing, Chine, 1995). Un engagement pris par plus de 180 États et gouvernements du monde et un engagement soutenu par les organisations non gouvernementales les plus progressistes.
- En mai 1997, le gouvernement du Québec donnait suite aux engagements pris à Beijing en inscrivant un projet mobilisateur « L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales » dans son *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Ce projet, on l'appelle mobilisateur parce qu'il implique une action concertée de plusieurs ministères et organismes et parce que les enjeux qu'il soulève sont d'une importance capitale au regard de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- L'analyse différenciée selon les sexes telle qu'elle est définie au Québec « est un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions sociales, culturelles et économiques différentes qui les caractérisent ».
- À notre avis, et c'est un principe qui guide notre façon de faire au Québec, il ne peut y avoir de méthode universelle d'analyse différenciée selon les sexes. Chaque pays, chaque État doit développer son approche en tenant compte des caractéristiques de sa propre société tant sur le plan de son organisation sociale, politique, économique et juridique que sur le plan de sa culture et de ses valeurs.
- La sensibilisation, la formation et la participation sont ici des mots clés.

Il s'agit, pour nous, de penser un processus qui permettra tant aux analystes de politiques, aux gestionnaires, aux sous-ministres qu'aux ministres et à leur personnel politique de comprendre les importantes différences qui caractérisent les conditions de vie des femmes par rapport à celles des hommes au cours de la conception et de l'élaboration de lois, de politiques ou de toute autre mesure publique. Ce processus vise à permettre aux personnes qui décident, de prendre des décisions éclairées et d'en connaître les tenants et les aboutissants tant sur la situation des femmes que sur celle des hommes.

- Un de mes objectifs aujourd'hui est de vous présenter l'évolution des travaux du comité interministériel (dont plusieurs membres sont ici aujourd'hui), de vous donner certaines indications sur les orientations et les stratégies que nous développons et d'échanger ouvertement avec vous sur le potentiel et les doutes aussi que recèle une telle aventure.
- J'aborderai trois points principaux :
 - 1- d'abord, l'organisation du comité interministériel : sa composition, son mandat, le partage des responsabilités et son comité directeur;
 - 2- en deuxième lieu, les travaux réalisés depuis plus d'un an et plus particulièrement :

2.1 la revue de la littérature et l'analyse des expériences en Europe, en Océanie et en Amérique du Nord;

.../

**Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur
« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du Gouvernement du Québec » (suite)**

2.2 l'étude des mécanismes ministériels et gouvernementaux actuels menant à l'élaboration des lois, des politiques, des programmes ou d'autres mesures;

2.3 l'état de situation sur les données statistiques ventilées selon le sexe;

2.4 les rencontres de consultation;

2.5 les projets-pilotes;

3- et troisièmement, les choix prioritaires qui guident les travaux pour que l'analyse différenciée selon les sexes s'instaure progressivement dans les politiques publiques du gouvernement du Québec.

1. LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

Sa composition

- Le comité interministériel est sous la responsabilité du ministre du Conseil exécutif, du Conseil du trésor et du Secrétariat à la condition féminine. Il regroupe :
 - le ministère des Finances
 - le ministère de la Santé et des Services sociaux
 - le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (ministère de la Solidarité sociale)
 - le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
 - et le Bureau de la statistique du Québec.

Son mandat

Dès sa première rencontre en septembre 1997, le comité a précisé son mandat, d'une durée de trois ans, dans les termes suivants :

- définir les objectifs de l'analyse différenciée selon les sexes;
- indiquer les besoins statistiques de façon à s'assurer de disposer de données suffisantes ventilées selon le sexe;
- élaborer l'instrumentation visant l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales;
- développer une approche stratégique visant à introduire l'analyse différenciée selon les sexes dans la conception, l'élaboration et l'évaluation des lois, politiques, orientations, mesures et programmes gouvernementaux;

expérimenter, ajuster et valider l'instrumentation dans les deux ministères pilotes, soit le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Finances et procéder à une validation finale au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et au Secrétariat à l'action communautaire autonome qui relève maintenant du ministère de la Solidarité sociale;

- produire des rapports au comité directeur à chaque étape décisive du processus;

- réaliser un bilan final et proposer des recommandations aux autorités gouvernementales pour la mise en application de la méthode retenue dans tous les ministères et organismes. Compte tenu de leurs secteurs d'activités différents, chaque ministère et organisme devra ajuster la méthode, d'où l'importance de son caractère souple et adaptable.

.../

**Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur
« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratique du Gouvernement du Québec » (suite)**

Le partage des responsabilités

- Un des facteurs de succès de toute cette opération, et c'est là un des messages clés que nous avons retenus de Beijing, consiste en l'adhésion et l'engagement des plus hautes instances gouvernementales, c'est-à-dire celles qui ont le pouvoir d'influencer l'ensemble des pratiques du gouvernement.
- C'est pourquoi la responsabilité de la conduite des travaux du comité est partagée entre le ministère du Conseil exécutif, le Conseil du trésor et le Secrétariat à la condition féminine qui a amorcé ce projet.

Le comité directeur

- À chacune des étapes décisives des travaux, le comité interministériel doit faire rapport au Secrétariat général du Conseil exécutif et au Secrétariat du Conseil du trésor.

Afin de s'assurer de l'adhésion, de la prise de décision et de la diffusion des orientations privilégiées, un comité directeur est formé des sous-ministres des trois ministères et organismes responsables. Ce comité directeur réunit, selon l'évolution des travaux, les sous-ministres des autres ministères et organismes présents au comité interministériel.

2. LES TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS SEPTEMBRE 1997

2.1 La revue de la littérature et les expériences d'analyse différenciée selon les sexes menées en Océanie, en Europe et en Amérique du Nord

- Un examen de la littérature a permis de constater que les expérimentations sur la question de l'analyse différenciée selon les sexes dans d'autres sociétés sont encore très récentes.
- Le comité a étudié notamment les travaux provenant du Secrétariat du Commonwealth et du Conseil de l'Europe. Il a également étudié les expériences en cours au gouvernement du Canada, dans d'autres provinces canadiennes (Saskatchewan, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve), au gouvernement de la Nouvelle-Zélande et dans les gouvernements des pays scandinaves.
- En Nouvelle-Zélande, l'objectif principal visé par l'analyse différenciée selon les sexes est d'apporter des améliorations pour les femmes. Bien que l'on vise également avec l'analyse différenciée à améliorer les conditions de vie des femmes, l'objectif poursuivi par le gouvernement du Québec s'inscrit plutôt dans un objectif ultime d'égalité entre les femmes et les hommes de pair avec le respect de leurs différences.
- Un des principaux éléments de différenciation entre l'approche européenne et l'approche canadienne a trait à l'imputabilité des autorités gouvernementales concernant l'analyse différenciée.

Ainsi, dans les pays européens étudiés, la responsabilité est portée par les parlementaires et par les plus hauts gestionnaires de l'appareil d'État alors que dans le modèle canadien, la responsabilité échoit plutôt à l'organisme gouvernemental responsable de la condition féminine et aux analystes des politiques sectorielles.

- L'approche retenue par le gouvernement fédéral, à l'instar des gouvernements des autres provinces, ne

correspond pas à la même stratégie que celle du Québec en ce sens qu'elle n'est pas portée par les hautes autorités gouvernementales. Or, un changement de culture organisationnelle aussi important que celui provoqué par l'instauration de l'analyse différenciée requiert l'adhésion et le soutien des gestionnaires et ne peut, en conséquence, réussir sans l'appui ferme des plus hautes autorités.

.../

Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur

« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratique du Gouvernement du Québec » (suite)

- La plupart des approches d'analyse différenciée selon les sexes dans la littérature reconnaissent que les données requises pour une analyse doivent d'abord être désagrégées selon le sexe, mais que l'on doit aussi tenir compte d'autres paramètres socio-économiques dans l'analyse. Ainsi, selon les besoins de l'analyse, les données ventilées par sexe devraient être désagrégées selon d'autres variables, notamment l'âge, le revenu et l'origine ethnique.

2.2 L'étude des mécanismes ministériels et gouvernementaux actuels menant à l'élaboration des lois, des politiques, des programmes ou d'autres mesures gouvernementales

- De façon à pouvoir tirer profit des travaux rapportés par la littérature en fonction de la perspective et des processus qui sont ceux du gouvernement du Québec, les membres du comité se sont donné comme tâche d'étudier en profondeur les mécanismes ministériels et gouvernementaux actuels menant à l'élaboration des lois, politiques, orientations, mesures et programmes gouvernementaux.
- Chaque membre a étudié le fonctionnement du ministère du Conseil exécutif, du Conseil du trésor et des autres organismes centraux de coordination, tels le Comité ministériel des affaires régionales et territoriales; le Comité ministériel de l'éducation et de la culture; le Comité ministériel de l'emploi et du développement économique; et le Comité ministériel du développement social.

Cet exercice avait pour but notamment de permettre aux membres du comité de se familiariser aux façons de faire qui régissent la présentation des mémoires qui font l'objet d'une décision au Conseil des ministres.

- Par ailleurs, chaque ministère et organisme élabore des politiques, programmes ou autres mesures qui ne requièrent pas nécessairement de décisions de la part du Conseil des ministres. On parle alors ici d'un tout autre processus.

Les personnes représentant le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Finances, où les projets-pilotes sur l'analyse différenciée selon les sexes sont conduits, ont ainsi dressé le portrait des mécanismes formels et ceux moins formels qui ont cours dans leur organisation.

Ce portrait a permis de démontrer que les processus propres à chacun des ministères diffèrent beaucoup selon le secteur d'activité et selon la nature des contenus. L'instrumentation développée pour l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes ne doit pas être rigide : le développement d'une instrumentation souple, qui permettrait de se poser les bonnes questions, est davantage susceptible d'aider les analystes à appliquer l'analyse différenciée de façon efficiente.

2.3 Les données statistiques ventilées selon le sexe disponibles pour le Québec

- Les données ventilées selon le sexe représentent la matière première de l'analyse différenciée selon les sexes.
- Il importait de dresser un portrait sommaire des données générales ventilées selon le sexe dont dispose le Bureau de la statistique du Québec ainsi que celles plus spécifiques dont disposent notamment le MFQ et le MSSS.
- Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de disposer de données ventilées selon le sexe : un de nos défis est de faire

en sorte que ces données soient analysées adéquatement dans la perspective de l'égalité juridique, économique, sociale et culturelle entre les femmes et les hommes.

.../

**Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur
« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratique du Gouvernement du Québec » (suite)**

2.4 Les rencontres de consultation

- Afin de pouvoir discuter avec des spécialistes qui intègrent les différences entre les sexes dans leurs travaux de recherche et avec des représentantes du mouvement des femmes, le comité a organisé trois rencontres de consultation.
- Deux rencontres en mars 1998, une à Québec et l'autre à Montréal, nous ont permis d'obtenir l'avis d'environ douze chercheuses et chercheurs universitaires, parmi lesquels des démographes, des sociologues, des économistes, des politologues, des gestionnaires, des chercheurs en études féministes et d'autres qui s'intéressent plus particulièrement à la situation des hommes.
- Au mois de mai 1998, le comité a rencontré près d'une dizaine de représentantes de groupes de femmes du Québec.
- Les sujets abordés lors de ces trois rencontres portaient sur quatre grands aspects, c'est-à-dire que nous voulions obtenir l'avis des universitaires et des groupes de femmes sur le projet dans son ensemble mais particulièrement sur l'objectif principal que doit viser l'analyse différenciée selon les sexes, sur l'approche analytique à privilégier, sur l'instrumentation à mettre au point, sur les stratégies d'implantation à mettre en oeuvre.
- Ces rencontres de consultation ont confirmé notre analyse des expériences dans une perspective québécoise.

Les rencontres avec les chercheuses et chercheurs

- Les chercheuses et chercheurs rencontrés se sont montrés très intéressés par le projet gouvernemental d'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes et ont exprimé leur intérêt à être en lien avec le comité tout au long de la démarche.
- Toutefois, ils ont tenu à souligner que le projet était complexe, que la démarche engagée par le gouvernement en était une de longue haleine et qu'il ne fallait pas croire que l'analyse différenciée serait implantée dans l'ensemble des pratiques gouvernementales dans trois ou quatre ans. Elles et ils nous ont également exprimé des doutes quant à la réussite du projet dans un contexte de compressions budgétaires.

Ce que le comité a principalement retenu de ces rencontres :

- L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) devrait viser l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'objectif général de l'analyse différenciée selon les sexes devrait être que les programmes, les politiques et toute autre mesure gouvernementale répondent bien aux objectifs liés à leur instauration et qu'ils n'engendrent pas d'effets non désirés.

- Dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes, il importe de ne pas figer les rôles sociaux traditionnels des femmes et des hommes. L'analyse différenciée doit impliquer la transformation des rôles sociaux (par exemple, le partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes).
- Le projet doit mettre l'accent sur le développement d'une culture organisationnelle favorable à

l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et sur une formation et une sensibilisation adéquates. Il est primordial de s'assurer de l'adhésion et de l'appui des autorités ministérielles et sous-ministérielles afin d'obtenir la collaboration des gestionnaires et du personnel de l'appareil public.

.../

**Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur
« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du Gouvernement du Québec » (suite)**

- Le comité devrait cibler ses interventions et travailler directement avec les analystes à l'élaboration des instruments nécessaires. Il est important de s'assurer du succès des expériences-pilotes afin de susciter un effet d'entraînement dans les autres ministères et organismes.

La rencontre avec les groupes de femmes

- Les groupes de femmes ont d'abord eu une réaction de méfiance à l'égard du projet d'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, bien qu'elles croient également que l'ADS recèle un potentiel intéressant. Les groupes de femmes ont accepté de partager ouvertement leurs inquiétudes face au projet. En particulier, ils craignent que cela ne vienne remettre en cause les politiques spécifiques telles que les programmes d'accès à l'égalité.

Ce que le comité a principalement retenu de cette rencontre :

- L'objectif poursuivi par l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) devrait être synonyme d'égalité, d'autonomie et de justice sociale.
- Afin de soutenir l'application de l'ADS, un canevas de base pourrait être développé. Toutefois, chacun des ministères et organismes devrait adapter l'instrumentation à son milieu.
- Il est essentiel que les analystes puissent bénéficier du support de personnes spécialistes, c'est-à-dire ayant des connaissances théoriques ou possédant une expérience de terrain, dans l'application de l'ADS.
- La volonté politique et sa manifestation doivent être claires : la responsabilité ne doit pas être imputée à chacun des fonctionnaires, mais bien à l'ensemble de l'appareil d'État.
- La formation constitue l'un des facteurs de succès principaux de l'ADS. Il importe de former non seulement les représentantes et les représentants de l'appareil gouvernemental, mais aussi les groupes de femmes et les citoyens et les citoyennes.
- La notion de transparence est importante : les groupes veulent suivre de près l'évolution des travaux et souhaitent qu'il y ait un partage des analyses effectuées dans le cadre des pratiques gouvernementales.
- Elles ont également fait ressortir ce qu'elles craignent le plus de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes, notamment : le maintien et la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes, le risque d'une survalorisation des problématiques qui concernent les hommes et la possibilité que les conclusions de l'analyse différenciée ne soient pas respectées lorsque les orientations gouvernementales seront définies ou que les politiques seront implantées.

2.5 Les projets-pilotes

- Le comité interministériel a choisi de cibler, pour chaque ministère pilote, un à vocation sociale et un à vocation économique, un projet précis pour l'expérimentation.
- Les autorités du **ministère de la Santé et des Services sociaux**, en collaboration avec la coordonnatrice et les

analystes de politiques concernés, ont donc choisi d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans ses *Lignes directrices pour les personnes âgées en perte d'autonomie*, une mesure en cours d'élaboration.

.../

Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur

« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du Gouvernement du Québec » (suite)

Le choix de ce projet-pilote est particulièrement intéressant dans le contexte du vieillissement de la population et compte tenu des grandes différences qui caractérisent les femmes et les hommes âgés. D'abord, une grande proportion des personnes âgées sont des femmes, celles-ci ayant une espérance de vie supérieure à celle des hommes. De plus, les besoins en matière de soins et de services peuvent être différents selon que l'on est une femme ou un homme âgé vivant à domicile. Aussi, les proches qui aident leurs parents âgés au quotidien sont en majorité des femmes. Enfin, la situation économique des femmes et des hommes âgés diffère sur le plan du revenu et de l'accès à des régimes privés de retraite.

- Au **ministère des Finances**, le projet-pilote sera conduit dans le domaine de la fiscalité des particuliers.

3. LA POURSUITE DES TRAVAUX ET LES CHOIX PRIORITAIRES QUI GUIDENT L'INSTAURATION DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

- Les choix prioritaires qui guident les travaux du comité interministériel et du comité directeur sont des choix qui s'inscrivent dans une stratégie basée sur un certain nombre de facteurs de succès. Ces facteurs de succès réfèrent notamment aux expériences, actuellement en cours, liées à l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques de certains gouvernements européens et particulièrement des expériences des pays scandinaves.
- Aussi, lors de nos consultations au printemps 1998, les chercheuses et chercheurs universitaires et les représentantes des groupes de femmes rencontrés nous ont clairement exprimé qu'un changement organisationnel d'une aussi grande envergure et qui est en somme toute complexe, doit se faire progressivement et surtout, il doit réunir un certain nombre de « conditions gagnantes », si je puis m'exprimer ainsi.
- Mais avant de parler de ces conditions gagnantes, permettez-moi de distinguer l'analyse différenciée selon les sexes et les politiques spécifiques qui visent l'amélioration des conditions de vie des femmes.
- Le point de départ des politiques « dites spécifiques » pour les femmes origine d'un problème précis résultant d'une situation de discrimination et pour lequel le gouvernement ou une organisation, sous l'influence du mouvement des femmes, met en place une loi, une politique ou une mesure pour corriger la situation, comme par exemple la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité pour les femmes ou un programme de formation de la main-d'oeuvre. Ces politiques spécifiques sont nécessaires et ne sont pas mises en cause avec l'analyse différenciée selon les sexes. Les deux stratégies sont nécessaires et indispensables les unes aux autres.
- L'analyse différenciée selon les sexes, pour sa part, est un moyen que se donne un gouvernement pour apporter un « éclairage adéquat relativement aux décisions à prendre en permettant de discerner à l'avance les effets insoupçonnés porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes et de nature à compromettre l'atteinte de l'égalité ». « La mise en oeuvre de l'analyse différenciée implique une connaissance approfondie des facteurs qui conduisent à des écarts dans la situation économique, sociale et culturelle des femmes et des hommes » (*Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, p. 16).
- Alors que les politiques spécifiques visent la correction d'un biais sexiste existant, l'analyse différenciée s'attache plutôt à la détection et à la prévention de tels biais au moment même de l'élaboration d'une mesure jusqu'à la prise de décision.

- Mais si l'analyse différenciée selon les sexes est une stratégie qui présente un fort potentiel de changement, son instauration ou sa mise en oeuvre, que ce soit dans un gouvernement, dans une région ou dans une ville, sa mise en oeuvre nécessite un certain nombre de conditions de réussite. Ces conditions de réussite guident les travaux, les orientations et les stratégies du comité interministériel et du comité directeur :

.../

Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur

« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratique du Gouvernement du Québec » (suite)

1. La première condition de réussite est sans conteste la volonté ferme des autorités concernées quant à l'intention d'intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes au tout début de la conception d'une mesure jusqu'à la prise de décision. Cette condition est déterminante pour créer l'effet d'entraînement dans l'adaptation de la culture institutionnelle, pour assurer la crédibilité nécessaire à l'opération et pour signifier le caractère incontournable du processus. Les plus hautes instances concernées ainsi que les autorités administratives doivent, d'abord et avant tout, être sensibilisées aux enjeux de cette démarche et y adhérer.
2. La deuxième condition de réussite exige que chaque personne appelée à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes acquière les habiletés et les connaissances requises à cette fin. En plus d'une formation spécifique pour les besoins des analystes de politiques, une instrumentation comprenant des outils de sensibilisation et des outils tant techniques que méthodologiques avec des exemples à l'appui, doivent être développés directement avec les personnes concernées, pour soutenir adéquatement l'analyse différenciée selon les sexes. Ces outils doivent être souples, adaptables, attrayants et accessibles.
3. La troisième condition de réussite réside dans les liaisons avec les chercheuses et les chercheurs universitaires dont l'expertise porte sur la différenciation des conditions de vie des femmes et des hommes et avec les groupes communautaires qui interviennent directement auprès des femmes et des hommes et dont l'expertise de terrain recèle une mine d'information quant à l'importance de tenir compte des réalités différentes des unes et des autres.

Outre ces conditions préalables de réussite, quelles sont les autres conditions requises à l'analyse différenciée selon les sexes?

- Des statistiques fiables concernant la situation des femmes et des hommes dans tous les secteurs d'activités doivent être recueillies, disponibles et mises à jour régulièrement.

Une analyse de qualité exige donc au premier chef la disponibilité de statistiques fiables. Le Bureau de la statistique du Québec fournit déjà, dans plusieurs champs d'activités, des données ventilées selon les sexes et il travaille étroitement avec les ministères et les organismes afin qu'ils recueillent des données sexuées. Or, pour le comité interministériel, chaque ministère et organisme doit toutefois demeurer responsable d'obtenir les données plus fines et plus détaillées se rattachant à son propre champ de responsabilités. Les réalités régionales devront être soumises à cette même exigence.

- Une approche analytique exempte de biais sexiste doit guider la mise en oeuvre de l'analyse différenciée selon les sexes. Cette approche analytique doit viser la prise en compte des réalités différentes entre les femmes et les hommes dans une perspective d'égalité juridique, économique, sociale et culturelle.
- Une formation sur l'analyse différenciée selon les sexes doit être dispensée aux plus hautes instances politiques et administratives ainsi qu'une formation adaptée pour les analystes de politiques qui auront à inscrire l'analyse différenciée dans les mesures gouvernementales.
- Une instrumentation appropriée doit être développée. Les membres du comité interministériel sont d'avis, à

partir des expériences étudiées, que l'application mécanique d'une méthode ou d'une grille ne saurait satisfaire les exigences de l'analyse différenciée. Plaquer une directive aux analystes sans prendre le soin d'abord de les faire participer au processus et de leur assurer une formation adéquate pourrait soulever beaucoup de résistance et provoquer l'effet inverse de celui qui est recherché.

L'orientation privilégiée au gouvernement du Québec pour le développement d'une instrumentation appropriée fait au contraire appel à une approche dynamique, souple et fondée tant sur l'adhésion que sur la participation des analystes, des gestionnaires et des autorités.

.../

**Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur
« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratique du Gouvernement du Québec » (suite)**

Afin que les analystes et les autres personnes concernées soient en mesure d'aborder l'analyse différenciée avec compétence, il faut que l'instrumentation soit accessible, souple et adaptable aux réalités d'organisations différentes. Par instrumentation, les membres du comité entendent plusieurs types d'outils qui doivent répondre à des besoins distincts.

Ces outils sont de trois ordres : un outil de sensibilisation qui expliquera les objectifs poursuivis par l'analyse différenciée; un outil technique qui indiquera où trouver et comment utiliser les statistiques pertinentes et les ouvrages de référence indispensables et un outil d'analyse méthodologique qui apportera, au moyen de questions et d'exemples concrets, un soutien à l'analyse qui devra être développée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'une mesure ou d'un projet.

- Et finalement, il faut faire le choix d'un ou de deux projets ciblés pour expérimenter l'analyse différenciée selon les sexes et en faire une réussite.

La littérature sur le sujet et le résultat de nos consultations nous ont permis de prendre conscience que de vouloir appliquer rapidement l'analyse différenciée dans tous les domaines d'activités serait une tâche extrêmement difficile voire une mission casse-cou. Il s'agit de cibler une mesure, un projet, un domaine qui réussira et qui aura pour effet de créer un effet d'entraînement.

Le point de vue des groupes de femmes sur l'application de l'analyse différenciée selon les sexes

Carmen Gill

Céline Martin, coordonnatrice générale à Relais-Femmes a fait une intervention pour présenter le point de vue des groupes autonomes de femmes concernant l'application d'une analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration de lois, de politiques ou de diverses mesures ou projets ayant des impacts différenciés sur les femmes et les hommes.

Céline Martin a d'abord rappelé qu'au lendemain de la Conférence de Beijing, les femmes des groupes étaient particulièrement heureuses d'apprendre que les gouvernements canadien et québécois s'engageaient à mettre en place des mécanismes chargés de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, à travers les groupes, les femmes éprouvaient des difficultés à circonscrire ce que pouvaient recouvrir les termes : analyse comparative selon le sexe, analyse différenciée ou analyse de genre. Relais-Femmes a rapidement identifié ce besoin de créer des lieux d'échanges et de réflexion pour comprendre le sens d'une telle analyse. Depuis 1996, Relais-Femmes a donc organisé certaines activités en collaboration avec le Comité de suivi de Beijing et le Groupe des 13. Un premier séminaire portant sur l'analyse du sommet sur l'emploi à la lumière des engagements de Beijing a eu lieu à l'automne 1996. Cette rencontre a permis de discuter de l'analyse différenciée selon les sexes et de l'utilisation de cette analyse sur les revendications des groupes de femmes et l'engagement du gouvernement

québécois. Puis, en octobre 1997, un deuxième séminaire portant directement sur la question de *L'analyse différenciée par sexe : levier pour l'égalité? Le développement? La paix?* a permis de constater que les femmes des groupes étaient réticentes à la mise en place de l'analyse différenciée selon les sexes, qu'elles avaient peur de perdre un certain pouvoir :

Si les femmes cherchent à s'impliquer afin justement de garder du pouvoir, elles craignent finalement de perdre de vue leurs objectifs initiaux. En effet, elles risquent de voir leur agenda dicté par l'agenda des coupures du gouvernement. [...] La question demeure donc : comment s'impliquer sans être absorbées ? (1997 : 78-79)

.../

Le point de vue des groupes de femmes sur l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (suite)

En décembre 1998, Relais-Femmes a déposé une demande de subvention au Fonds des services aux collectivités du Ministère de l'éducation du Québec en vue de développer un programme de formation pour les groupes de femmes du Québec et leurs réseaux régionaux. La réalisation d'un tel projet permettra de retracer les fondements militants et théoriques de l'analyse différenciée selon les sexes au Canada et de cerner le contexte de développement de ces analyses dans l'appareil gouvernemental. Cette réalisation sera également l'occasion de se familiariser avec les données existantes et d'élaborer une grille d'analyse différenciée selon les sexes dans une approche féministe.

Actuellement, Relais-Femmes travaille conjointement avec le Comité femmes et développement du Conseil régional de l'Île de Montréal en vue de produire un document portant sur l'analyse différenciée selon les sexes. Il s'agira, entre autres, de définir et clarifier les concepts et de proposer une démarche pour appliquer l'analyse différenciée selon les sexes à l'échelle régionale et locale. Voilà l'état d'avancement de la réflexion portée par des groupes autonomes de femmes sur l'analyse différenciée selon les sexes. Céline Martin a terminé son intervention en formulant la question suivante:

- Cette approche aux multiples noms servira-t-elle à mettre en veilleuse toute la notion de droit (droit à l'éducation, à la santé, au logement)? Cette approche servira-t-elle une logique unique : centrée sur les besoins à la clientèle?

Elle a aussi formulé le souhait que se poursuive les échanges entre les actrices impliquées et concernées par l'analyse différenciée selon les sexes.

L'analyse différenciée selon les sexes : une stratégie qui doit encore faire ses preuves

Denyse Côté

Je n'ose prétendre résumer cette journée si pleine d'analyses et de questionnements. La richesse des échanges a justement suscité chez moi quelques réflexions que je vous livre ici en vrac.

- 1) *L'analyse différenciée selon les sexes* constitue en quelque sorte la rançon du succès du mouvement des femmes au plan international, une mesure de sa capacité d'influencer les gouvernements du Sud et du Nord. Suite aux pressions exercées par les mouvements des femmes de leurs pays respectifs, les agences de développement de plusieurs pays du Nord (dont l'ACDI pour le Canada) ont appliqué une méthode d'analyse différenciée selon les sexes (Intégration des Femmes au Développement-IFD à l'ACDI) à tous leurs projets au Sud afin de s'assurer que ceux-ci n'étaient pas discriminatoires pour les femmes des pays visés. Nos gouvernements se sont engagés par la suite à Beijing à mettre en oeuvre des politiques d'analyse différenciée selon les sexes afin d'éliminer la discrimination directe et indirecte présente dans les politiques sociales sur leur propre territoire.

- 2) *L'analyse différenciée selon les sexes* constitue essentiellement une mesure de redressement des politiques gouvernementales du Québec, en l'occurrence (lors de la journée de Trois-Rivières nous n'avons pas abordé le cheminement entamé par le gouvernement du Canada). Il faudrait saluer cette mesure puisqu'il s'agit d'une première, et que le Québec a même tardé à faire suite à cet engagement pris en 1995 (à preuve, aucune analyse différenciée selon les sexes n'a été faite avant la mise en place du virage ambulatoire en 1996, avec les conséquences que l'on connaît). Il faut cependant se garder de lui imputer la capacité de résoudre la multitude de problèmes que rencontrent les femmes: la planification a ses limites, l'appareil d'État a aussi ses limites.

.../

L'analyse différenciée selon les sexes : une stratégie qui doit encore faire ses preuves (suite)

- 3) *L'analyse différenciée selon les sexes* ne peut et ne doit pas nous pousser à faire l'économie de l'analyse et de l'intervention féministes. Au contraire, on doit se questionner, analyser, confronter afin de s'assurer que les mesures mises en place par le gouvernement du Québec sont conformes aux besoins des femmes et des groupes de femmes. Il ne faut en aucun cas nous en remettre complètement aux fonctionnaires ou aux planificateurs, ni croire que l'objectif poursuivi par les groupes de femmes et les féministes seront rencontrés par cette mesure. Il faut aussi et surtout continuer à intervenir dans nos milieux respectifs, car *l'analyse différenciée selon les sexes* ne touchera pas tous les aspects de nos vies... Elle peut cependant constituer une "poignée", légitimer certaines de nos démarches. On pourra dans certaines circonstances y prendre appui surtout si l'on intervient dans des champs couverts par une législation ou une décision administrative et en particulier au moment de la mise en place des politiques ou des mesures. Elle sera un outil précieux pour celles qui interviennent en dehors de la mouvance féministe, celles dont la position féministe est minorisée, car elle aura comme conséquence immédiate de légitimer leur action et leur discours.
- 4) *L'analyse différenciée selon les sexes* apparaît au moment même de la mise en place de l'État accompagnateur au Québec et de coupes budgétaires importantes en matière de mesures sociales et d'incertitude dans le financement des groupes de femmes, tant nationaux que locaux. Se substituera-t-elle à l'intervention féministe? Son apparition signifie-t-elle une poursuite de l'érosion des ressources disponibles pour les groupes de femmes? Des analystes gouvernementaux se substitueront-ils aux théoriciennes et chercheuses féministes? Seul l'avenir le dira....
- 5) On peut associer *l'analyse différenciée selon les sexes* à une stratégie de *mainstreaming*, d'insertion de mesures touchant les femmes dans un appareil qui n'a pas été identifié jusqu'à présent comme le meilleur défenseur de la cause des femmes. Cette stratégie a des avantages et des écueils. Il serait intéressant de questionner nos soeurs du Sud à ce sujet, car elles possèdent une longue expérience de telles mesures (à travers l'IFD de l'ACDI par exemple).
- 6) *L'analyse différenciée selon les sexes* bouscule parce on y associe le risque d'une perte de leadership de la question des femmes par le mouvement des femmes et par les organisations que celui-ci a mises en place depuis plus de vingt ans déjà. Elle risque aussi de projeter une fausse image du gouvernement du Québec, celle qui en ferait l'interlocuteur privilégié, l'instance la mieux habilitée à parler de la question des femmes. Ceci représente un réel danger, dans toutes les circonstances, et encore plus lorsque soufflent les vents du conservatisme...

Analyse différenciée selon les sexes : formation et instrumentation

Louise Lafortune

Avant de présenter les questionnements soulevés par le colloque portant sur *L'analyse différenciée selon les sexes*, je propose un bref moment de réflexion à partir des questions suivantes :

- *Suite au colloque sur l'analyse différenciée selon les sexes, on vous propose un emploi à occuper dès demain pour lequel vous aurez à travailler selon les principes de l'analyse différenciée et en collaboration avec des analystes qui vous présenteront des données issues d'analyses statistiques. Quelles sont les premières idées qui vous viennent à l'esprit?*
- *Acceptez-vous cet emploi?*

.../

Analyse différenciée selon les sexes : formation et instrumentation (suite)

Comme vous pourrez le constater mes questionnements sont très liés à mes domaines de recherches et de réflexion axés sur les attitudes particulièrement négatives que plusieurs personnes entretiennent à l'égard des mathématiques et des statistiques. Ces attitudes sont souvent liées à des mythes, préjugés et idées préconçues véhiculées vis-à-vis des mathématiques tels que : *S'il y a des chiffres, c'est que c'est vrai; Il faut posséder un talent spécial, la « bosse des maths », pour bien comprendre des analyses statistiques.* Ces idées préconçues font souvent en sorte qu'on se fie aux experts en statistique pour tirer des conclusions comparant les sexes à partir des analyses réalisées par ces statisticiens.

Au cours du colloque, plusieurs aspects de l'analyse différenciée selon les sexes ont été traités. Dans ce texte, je présenterai des idées relativement à l'utilisation de méthodes diversifiées, la formation des analystes, l'importance du travail de collaboration dès le début d'une recherche ou d'un projet et l'importance de développer sa grille pour la comparer à d'autres grilles.

Utilisation de méthodes diversifiées

Au cours de ce colloque, il a été proposé de ne pas se limiter à une seule méthode d'analyse différenciée selon les sexes. Je considère que cet aspect est essentiel. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver une grille ou un outil universel qui puisse correspondre à toutes les situations d'utilisation de l'analyse différenciée. Il est davantage nécessaire de rechercher une démarche, un processus, une façon de réfléchir sur une analyse ou de l'étudier et de la critiquer. Si on se limite à une méthode ou un outil, l'application d'une technique et l'analyse différenciée perdra son sens où la réflexion féministe est si importante.

Formation des analystes

Au cours de ce colloque, il a également été souligné qu'il était important de former des analystes. Tout en considérant que cet aspect est essentiel, je m'interroge sur ce type de formation. Comment peut-on former des personnes, non nécessairement sensibilisées à la question féministe, à identifier les biais d'une analyse statistique traditionnelle? Ce ne sont généralement que plusieurs années de réflexion et de discussion qui permettent une intégration d'une vision féministe. Peut-on voir les biais sans avoir une vision féministe? Comment peut-on lier la rigueur d'une analyse statistique aux préoccupations féministes de l'analyse différenciée selon les sexes?

Travail de collaboration

Malgré toutes ces questions sur la formation des analystes, le travail de collaboration entre les analystes statistiques et les féministes doit être favorisé dès le début d'un projet ou d'une recherche. Ce n'est pas que les analyses qui peuvent apporter des biais, mais aussi l'élaboration des instruments. Trop souvent, par exemple, les questionnaires comportent des biais dès le départ et ne peuvent permettre une analyse rigoureuse.

Développement d'une grille

Le débat sur l'analyse différenciée selon les sexes peut permettre de développer de nouvelles façons d'examiner les instruments, les analyses et les interprétations. C'est une occasion rêvée pour travailler de façon inductive et ainsi, pour chaque projet, tenter de construire une grille qui convienne à la situation et la discuter ensuite, pour la

comparer à des grilles plus traditionnelles déjà existantes.

Enfin, je considère qu'il faut développer un esprit de vigilance, comme il en existe un déjà, afin que l'analyse différenciée selon les sexes ne devienne une mode et qu'elle soit utilisée dans toutes les situations, même si cette forme d'analyse ne convient pas. Je crains de voir un grand nombre de demandes de subvention préciser que l'analyse différenciée selon les sexes sera une partie importante des aspects méthodologiques seulement pour faire plaisir aux organismes subventionnaires.

L'analyse différenciée selon les sexes : une mise en perspective

Claudie Solar

Quand le RQCF a pensé organiser une rencontre sur l'analyse différenciée selon les sexes, je me suis demandé s'il y aurait du nouveau quant à ce dossier. Du côté de la recherche, l'analyse féministe commande depuis déjà longtemps de tenir compte de la variable sexe. Certains outils ont été élaborés dans ce sens, tel celui sur *Le traitement objectif des sexes dans la recherche* du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada¹. Depuis ce temps, les approches féministes se sont diversifiées et certaines préconisent des analyses antisexistes pour éradiquer une neutralité qui se joue souvent sur le dos des femmes. L'antisexisme vise à nommer explicitement ce qu'il advient selon le sexe.

Alors quoi de neuf ? Et bien, j'ai réalisé que la nouveauté venait du fait que les bases de l'analyse féministe étaient en train de trouver assises dans le fonctionnement de l'État et cela en soi est un nouveau pas vers l'équité entre hommes et femmes. La présentation de Léa Cousineau porte effectivement sur cet aspect. L'analyse différenciée selon les sexes, telle que présentée, se situe résolument au niveau national. Là réside sa spécificité, sa force. Elle a pour but la prise en compte de la situation des femmes avant la définition d'une politique, d'une loi, d'un règlement. En ce faisant, elle constitue la phase ultime d'un changement de système, si l'on utilise la catégorisation de McIntosh² dans l'implantation de perspectives féministes dans une institution. Rappelons que McIntosh découpe le changement institutionnel en 4 phases :

1. Celle du déni : ici, l'existence de la spécificité des femmes est niée ;
2. Celle du problème : la situation des femmes devient un problème car elle ne s'accorde pas avec la situation générale ;
3. Celle de la juxtaposition : il y a une spécificité femme qui fait en sorte qu'il faille en tenir compte mais, ce, en parallèle. Cette phase pourrait être illustrée par la création du Conseil du statut de la femme. Le Conseil est là ; il veille, mais il est en marge du système. Il joue un rôle consultatif ;
4. Celle de la transformation : ici la spécificité des femmes fait entièrement partie du processus et contribue à la transformation du système.

L'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes ferait donc partie de la phase de transformation du gouvernement. Le point de vue des femmes serait pris en considération dans chacune des mailles politiques. C'est bien là l'utopie visée, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres et les embûches sont nombreuses.

Si j'utilise des travaux menés sur les programmes d'intervention pour intégrer les femmes en sciences et en génie³, il faut, pour que le travail entrepris au gouvernement ait des chances d'être fructueux, l'appui de la direction, créer des succès et impliquer la base. Au regard de ces trois aspects, le projet de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement a, d'après les informations communiquées, l'appui des hautes instances décisionnelles. Il aura par contre à créer des succès, ce qui n'est pas chose faite si ce n'est le relatif succès du démarrage. Il implique aussi la base dans la mesure où l'on considère comme base ceux et celles pour qui les outils sont créés, c'est-à-dire les gens du gouvernement, ces personnels qui ont pour tâche de développer les politiques, règlements ou projets de loi. Le projet du gouvernement sur l'analyse différenciée selon le sexe se déroule entièrement au niveau du gouvernement

et, dans ce cadre précis, il remplit deux des trois exigences qui viennent d'être présentés.

Si, par contre, on situe le projet dans un ensemble plus global, c'est-à-dire un tout qui va du gouvernement aux citoyennes, un des maillons faibles est précisément l'implication de la base. C'est en effet sur ce dernier point que l'écart se creuse entre les leaders du projet au gouvernement et les leaders du mouvement des femmes. En effet, les femmes et les groupes de femmes se considèrent comme la base sociale du changement et de l'instauration de la transformation des rapports sociaux de sexe. C'est d'ailleurs par le biais de cette base, présente dans de nombreux milieux, que le principe de l'analyse différenciée selon les sexes a pris forme. Aussi, le projet actuel au sein du gouvernement est une résultante de ce travail à la base. Or, dans le travail interne de mise en place des outils de

.../

L'analyse différenciée selon les sexes : une mise en perspective (suite)

traitement de l'analyse différenciée selon les sexes, les groupes de base ne sont plus là et cela même s'ils y travaillent dans le cadre d'autres projets et revendications. Ils le sont toutefois au niveau local. Bref, la situation met en évidence qu'il y a un " trou ", en quelque sorte, entre l'action au sein du gouvernement et celle des groupes. C'est ce que révèle la position des groupes et les questions qui ont été posées par les membres des groupes. Ainsi donc, si l'analyse différenciée selon les sexes s'implante au gouvernement et si elle se poursuit au niveau local, alors un vide demeure entre les deux. Pour le combler, le dialogue doit se poursuivre et sans doute serait-il souhaitable de créer une synergie du centre, entre les deux, au niveau régional.

Quels que soient les arrimages, la situation toutefois inquiète. Elle inquiète car le projet symbolise l'institutionnalisation du dossier sur la situation des femmes. Or, cette institutionnalisation, si longtemps souhaitée, est accompagnée d'un sentiment de méfiance, d'une part, et de désappropriation, d'autre part. On craint alors le pire et la méfiance s'installe, car les enjeux sont grands. L'analyse différenciée selon les sexes commande de tenir compte de la spécificité des femmes ainsi que de la spécificité des hommes. Or, si les féministes ont largement étudié la situation des femmes et proposé des nouveaux modèles, ce n'est pas le cas quant à la situation des hommes. Le changement, dirons les féministes, doit se faire dans la transformation. Cela aura aussi à s'appliquer aux hommes. Or, le dossier actuel sur le décrochage scolaire, où le décrochage des garçons fait oublier celui des filles et où la réussite des filles milite pour un changement de l'École au profit des garçons, illustre bien les risques. Mettre en lumière l'impact des politiques, lois et règlements sur la gente masculine ne va-t-il pas se faire sur le dos des femmes ? disent les féministes. Et ce d'autant plus que le modèle d'homme ne semble toujours pas être remis en question et demeure dans le traditionnel.

Pour que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes soit une réussite, il faut que les deux sexes aient un même poids dans la balance. Il faut donc parvenir à modifier les rôles des femmes et des hommes. Le sous-titre de la rencontre sur l'analyse différenciée selon les sexes le dit bien : *Pour ne pas reproduire les rôles traditionnels entre les femmes et les hommes.*

Pour terminer, je vais utiliser la fleur de l'équité⁴, un modèle sur lequel je travaille depuis plusieurs années et qui me sert de cadre de référence dans les actions pour atteindre l'équité. Elle comporte quatre axes qui permettent de briser le silence par la parole, de construire une mémoire pour contrer l'omission, de participer activement pour pallier la passivité et de substituer à l'impuissance la prise de pouvoir. Dans ce cadre, l'analyse différenciée selon le sexe,

c'est nommer ce qui est en fonction du genre (parole),

c'est révéler les choix posés en fonction de priorités et de valeurs clairement énoncées (mémoire)

c'est forcer le dialogue sur les répercussions (participation active)

c'est donner une pondération équitable aux deux sexes (avoir du pouvoir)

Voilà donc une force en actes. Puisse-t-elle conduire à un futur à l'image de nos possibles.

5. Lapointe J. et Margrit E. 1985. *Le traitement objectif des sexes dans la recherche*. Ottawa : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
1. McIntosh P. 1985. *Interactive Phases of Curricular Re-Vision: A Feminist Perspective*. Working Paper N° 124. Wellesley. Wellesley College. Center for Research on Women
2. LEDER G., FORGASZ H. & SOLAR C. 1996. "Research and Intervention Programs in Mathematics Education : a Gendered Issue" in Bishop A. dir. *An International Handbook in Mathematics Education*. Amsterdam : Kluwer. 945-985.
3. SOLAR C. 1998. "Peindre la pédagogie sur une toile d'équité". dans Solar C. *Pédagogie et équité*. Montréal : Éditions Logiques. 25-66.

QUELQUES ÉVÉNEMENTS CONCERNANT LES FEMMES

De quelques expériences onusiennes : rencontres de quatre types

Anick Druelle

Du 1^{er} au 15 mars 1999, la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies tenait sa 43^{ème} session, au cours de laquelle elle devait réévaluer les deux domaines critiques du programme d'action adopté à Beijing en 1995 concernant la **santé** et les **mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme**. Simultanément, un comité de travail complétait les négociations visant à élaborer un **protocole facultatif** afin de permettre de traiter des plaintes individuelles ou de groupes d'individus découlant de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au cours de la semaine du 15 au 19 mars, la Commission s'est constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^{ème} siècle".

En février dernier, j'ai été heureuse d'apprendre que le Comité canadien de suivi pour Beijing m'avait sélectionnée afin de participer à la délégation des ONG canadiennes du 8 au 19 mars à la rencontre de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. C'est à titre de membre du conseil d'administration du RQCF que ma candidature a été retenue, mais aussi parce que je suis une des assistantes de recherche du projet "discours et stratégies des groupes et des États religieux aux conférences des Nations Unies traitant de la question des femmes. Enjeux pour les femmes du Québec et du Canada" dirigé par Marie-Andrée Roy (professeure au département de sciences religieuses à l'UQAM) et déposé à l'Institut de recherches et d'études féministes, et que la thèse de doctorat que je suis en train de rédiger porte sur l'évolution du discours et des pratiques au sein des quatre conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes (1975-1995). Le rôle particulier que l'on m'avait attribué pour ma participation à la délégation des organisations non gouvernementales (ONG) était de m'occuper, avec Evelyn Drescher (Mothers are women), du thème des mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme.

Ma participation à cet événement m'a permis de faire des rencontres de quatre types: 1) des rencontres entre mes connaissances théoriques et la pratique; 2) des rencontres culturellement choquantes, entre autres, face au conservatisme de certaines organisations non gouvernementales; 3) des rencontres solidaires, en particulier avec des femmes provenant de groupes canadiens; et finalement 4) des rencontres effrayantes avec des groupes de droite qui se disent pro-vie et pro-famille.

1) des rencontres entre mes connaissances théoriques et la pratique

Le fait d'assister aux sessions formelles et informelles de la Commission sur la condition de la femme m'a permis de saisir la complexité de la démarche suivie afin de produire un texte sur lequel tous les groupes d'États doivent s'entendre. Dans un premier temps, la Division de la promotion de la femme du Secrétariat des Nations Unies produit une ébauche qui est distribuée à l'ensemble des délégations officielles et aux Organisations non gouvernementales (selon des modalités différentes). Les États se consultent au sein de leur groupe de négociation

afin de proposer, s'il y a lieu, les amendements qu'ils souhaiteraient voir apporter au texte. Les ONG en font tout autant de leur côté, au sein de caucus (thématiques ou identitaires). Les groupes d'États qui sont encore en fonction aux Nations Unies depuis la chute du mur de Berlin sont : le groupe de l'Union Européenne, le groupe JUSCANNZ (qui regroupe le Japon, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Norvège et la Nouvelle-Zélande) et le groupe des 77 plus la Chine (qui regroupe la majorité des pays dits en voie de développement). À cela s'ajoute quelques États désormais isolés tels que la Russie et d'autres pays de l'ancien bloc de l'Est, ou des pays qui ne se reconnaissent plus dans le groupe des 77 (tels que la Turquie et le Mexique).

.../

De quelques expériences onusiennes : rencontres de quatre types (suite)

Les discussions sont donc complètement orientées autour du texte proposé par la Division de l'avancement de la femme. Si le document proposé n'est pas très bien élaboré, comme ce fut le cas du texte traitant des mécanismes institutionnels, un temps fou est perdu au sein même des groupes afin de proposer une nouvelle structure et un contenu plus approprié. Puis, de longues heures sont écoulées en période de négociations entre les groupes lors de séances de consultations dites informelles mais auxquelles les ONG peuvent assister. Dans certains cas, à la demande d'un des groupes de négociation, les consultations deviennent "informelles informelles" et les ONG n'ont plus l'autorisation d'y assister. Ces séances de consultations se terminent de plus en plus tard au fur et à mesure que la date d'échéance approche. À quelques reprises, les séances se sont terminées aux petites heures du matin (allant jusqu'à 5h30).

De leur côté, les ONG produisent aussi leurs positions en réaction au document proposé, ce qui laisse peu de place à l'originalité. Chaque ONG tentera tant bien que mal d'introduire ses préoccupations dans les amendements que le Caucus des ONG proposera aux délégations officielles. Si l'ONG n'est pas satisfaite des propositions du Caucus, elle produira ses propres suggestions d'amendements qu'elle fera circuler. C'est ce que les ONG canadiennes ont dû se résoudre à faire, tant il s'est avéré difficile de faire accepter des propositions d'amendements pourtant simples par le Caucus des ONG sur les mécanismes institutionnels. Cette expérience a d'ailleurs eu sur moi, l'effet d'un petit choc culturel.

2) De quelques petits chocs culturels

Dès notre arrivée aux Nations Unies le lundi 8 mars, la représentante des ONG participant à la délégation officielle canadienne, Charlotte Thibault de Relais-femmes, nous a remis le projet de texte sur les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme. Dès la première lecture de ce document, il est apparu qu'il comportait des failles structurelles majeures. En effet, le préambule du texte était faible et réaffirmait à peine les principes établis dans le programme d'action. Le préambule affirmait même que parmi les conditions de succès des mécanismes, il fallait reconnaître leur encheêtrement dans la culture nationale. Aucune référence à la diversité des besoins des femmes n'était faite. La structure générale du texte ne reprenait pas le contenu même du programme d'action, et mettait l'accent sur les responsabilités des mécanismes institutionnels à prendre des actions alors qu'en toute logique, elle aurait dû commencer par les responsabilités des gouvernements à l'égard de la mise sur pied de tels mécanismes. Afin d'apporter des propositions de modifications à ce projet de texte, nous avons participé au Caucus des ONG sur les mécanismes institutionnels. La personne responsable du Caucus était une représentante du groupe Baha'i International Community. Dès l'ouverture de la rencontre du Caucus, les membres qui s'étaient réunies au cours de la fin de semaine nous ont remis leurs propositions de corrections : elles tenaient en quelques lignes et étaient vraiment mineures. Les représentantes canadiennes ont alors soumis leurs nombreuses propositions de corrections, dont : le retrait de la référence à la culture nationale, une inclusion de la mention des groupes de femmes parmi les groupes à consulter, une restructuration du texte afin de mettre l'accent sur les responsabilités des gouvernements à l'égard de la mise en place de mécanismes institutionnels et envers la diversité des femmes desservies et à desservir. Une représentante du groupe Women Count a ajouté qu'il fallait à tout prix faire une mention des groupes de la base parmi les groupes à consulter et à desservir. À cela et à nos demandes d'inclure la mention des groupes de femmes, une représentante du groupe International Council of Women,

originaires de Grande Bretagne, et la responsable du Caucus se sont montrées très réticentes car, selon leur expression, elles ne souhaitaient pas ouvrir de liste d'épicerie. Cette remarque est particulièrement offensante. Plus tard dans l'après-midi, les responsables sont revenues avec la nouvelle version des corrections souhaitées par le caucus mais plusieurs de nos demandes avaient été complètement ignorées. Cette première expérience et cette première rencontre ont eu sur moi l'effet d'un véritable petit choc culturel. Je m'attendais à une plus grande communauté de pensée entre ces groupes membres du comité des femmes de la Conférence des ONG auprès des Nations Unies. Mais nos revendications féministes n'ont eu que peu d'échos auprès de ces groupes inscrits de longue date sur la liste de groupes ayant un statut consultatif aux Nations Unies.

.../

De quelques expériences onusiennes : rencontres de quatre types (suite)

À cet égard, les propositions du groupe de négociation JUSCANNZ auquel est rattaché le Canada s'apparentait davantage à nos préoccupations. Ce groupe proposait un réaménagement majeur du texte afin de reprendre la structure du programme d'action (dont explicitement, les trois objectifs stratégiques), d'inclure une section sur l'intégration d'une perspective "sexo-spécifique" ("gender mainstreaming"), d'inclure des références explicites au respect des droits humains, et de s'assurer d'une meilleure prise en compte de l'analyse qualitative et quantitative des données différenciées selon le sexe. Par contre, à la fin des négociations sur ce thème avec les deux autres groupes de négociations, le groupe de l'Union européenne (qui partageait des préoccupations similaires, notamment en ce qui a trait à la mention du respect des droits humains et des libertés fondamentales et de l'égalité entre les sexes) et le groupe des 77 (qui représente des centaines d'États qui ont des positions très différentes les uns des autres sur la question de l'égalité entre les sexes), il ne restait plus aucune référence dans le texte sur la question des droits humains mis à part le préambule.

Dans d'autres caucus, des femmes autochtones se sont fait dire qu'on ne voulait pas ouvrir de liste de buanderie lorsqu'elles ont tenté de faire inscrire leur réalité à l'ordre du jour, d'autres ont affirmé que nous étions toutes des soeurs et qu'il n'était donc pas nécessaire de marquer nos différences. Cette façon d'utiliser le concept de sororité m'a mieux fait comprendre les critiques que j'ai souvent eu l'occasion de lire à ce sujet, et j'ai alors également réalisé à quel point ce concept est problématique pour les lesbiennes.

3) des rencontres solidaires malgré ou grâce à nos différences

Face à la difficulté que nous avons à nous assurer que les documents officiels et même ceux produits par les ONG reconnaissent la diversité des situations vécues par les femmes et les barrières particulières auxquelles une diversité de femmes sont confrontées (comme il en est fait mention dans le paragraphe 47 du programme d'action), les ONG canadiennes se sont réunies en caucus et ont préparé une prise de position commune qui a fait l'objet d'une page imprimée qui a été remise au plus grand nombre possible de délégations et d'ONG. De plus, nous nous sommes assurées d'obtenir le droit de parole lors d'une plénière de la Commission de la condition de la femme. À cette occasion, Joan Grant-Cummings, la présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCA) a fait une déclaration au nom des groupes canadiens en faveur de l'égalité au sujet du protocole optionnel de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en prenant la peine de mentionner que ces groupes représentaient des femmes de toutes conditions sociales, incluant des femmes de tous les âges et de classes diverses, des femmes autochtones, des femmes immigrantes et réfugiées, des lesbiennes, des femmes noires et de couleur, des femmes handicapées, des femmes cheffes de familles monoparentales, des femmes qui travaillent à la maison, et bien d'autres.

La délégation des ONG canadiennes étaient composée de femmes québécoises et canadiennes, autochtones, de couleur, noires, blanches, francophones, anglophones et allophones, lesbiennes, hétérosexuelles ou bisexuelles, végétariennes, végétaliennes ou omnivores, vivant seules ou en couple, avec ou sans enfants, qu'elles soient mères ou non... Et bien que nous nous accordions toutes sur la nécessité de reconnaître nos différences et d'unir nos forces pour échanger de l'information lors de caucus des ONG canadiennes ou au quotidien, nous n'avons jamais prétendu être toutes des soeurs et sans opposition. Bien au contraire, nous avons souvent eu l'occasion de montrer

nos divergences d'opinion lors de dialogues constructifs ou de silences, ce qui ne nous a pas empêché de faire un travail appréciable au cours des trois semaines de présence assurée à relais à cette rencontre onusienne sur les femmes. Ces différences et convergences ont aussi été notables lors de nos rencontres avec les membres de la délégation gouvernementale canadienne.

.../

De quelques expériences onusiennes : rencontres de quatre types (suite)

4) des rencontres effrayantes avec les pratiques des groupes de droite qui se disent pro-vie et pro-famille

Lors de la même plénière où Joan Grant-Cumming a pu faire une déclaration au nom des ONG canadiennes en faveur de l'égalité, Jeanne Head de la Fédération internationale du droit à la vie a fait une déclaration au nom du Caucus "pro-famille" contre l'avortement. Elle était entourée d'une quinzaine d'hommes et de femmes que nous verrons plus tard s'affairer auprès de certaines délégations des États membres du groupe des 77 et surtout autour de la délégation du Saint-Siège (pour voir des photos révélatrices, consultez le site du Bulletin des négociations de la terre : www.iisd.ca/4wcw/43sess/). Lors de la dernière semaine de la rencontre sur Beijing+5, leur présence était encore plus importante. En effet, plusieurs allaient également participer à la rencontre de la semaine suivante visant à préparer l'Assemblée générale spéciale portant sur Caire+5 qui aura lieu en juin 1999 au siège des Nations Unies à New York. D'ailleurs, lors de cette rencontre, une majorité d'hommes composait la délégation de 21 personnes envoyées sous le nom du groupe REAL women of Canada (Globe and Mail, 27 mars 1999).

Lors d'une plénière matinale entre la Division de la promotion de la femme et les ONG, une femme d'un certain âge a demandé la parole à la fin de la rencontre afin de nous informer que l'avortement causait le cancer du sein... Plusieurs documents ont été distribués à ce sujet par un groupe provenant de l'Australie. On trouvait également sur les tables des dépliants de l'association Calgary Billings Centre (www.billings-centre.ab.ca). Bien que présentes, les REAL women of Canada ont été assez discrètes. Pourtant, leur bulletin d'information disponible sur internet (www.realwomencanada.ca) fait état de leur stratégie de participation aux Nations Unies afin d'y lutter contre la délégation officielle du Canada et, entre autres, contre toute prise de position en faveur des gais et des lesbiennes. D'ailleurs, lors de la semaine de préparation pour Beijing+5, une affiche annonçant la tenue d'un caucus de lesbiennes a mystérieusement disparu. On voit à quel point ces groupes tiennent à la liberté d'expression! Face à la présence de plus en plus soutenue des groupes de droite, les groupes en faveur de l'égalité ont déjà commencé à repenser leurs stratégies et pratiques. C'est une affaire à suivre...

La marche mondiale des femmes en l'an 2000

Anita Caron

Anick Druelle participe, au nom du RQCF, aux travaux de la coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence en vue de la préparation de la marche mondiale de l'an 2000. Plusieurs d'entre nous, sans doute, ont reçu le document de consultation qui visait à faire connaître le projet de la Marche mondiale; à identifier les raisons pour lesquelles les femmes se sont prêtes à marcher; à sonder le niveau d'adhésion des femmes aux revendications présentées par la Coalition.

En votre nom, le RQCF a exprimé son appui aux revendications contenues dans ce document. Il a fait part de ses commentaires et de ses souhaits notamment concernant la nécessité de bien cibler les objectifs à atteindre. Il a assuré que les membres du RQCF se feront un devoir d'apporter leur contribution à des éclairages souhaitables sur l'un ou l'autre aspect concernant les problématiques reliées à la pauvreté des femmes et à la violence qui s'exerce contre elles.

INFORMATIONS DIVERSES

Micheline Beauregard

Le congrès de l'ACFAS 1999

Cette année, le congrès de l'ACFAS a lieu à l'Université d'Ottawa du 10 au 14 mai. C'est Manon Tremblay, professeure au Département de science politique, qui est responsable de la section des Études féministes. Vous trouverez, jointes au présent envoi du Bulletin du RQCF, les annonces concernant plusieurs colloques qui auront lieu dans le cadre du congrès.

Lorraine Archambault, de l'UQAM, a préparé un feuillet qui présente diverses activités organisées par des membres professeures de l'IREF, de même que la description du colloque *Pluralisme et recherches féministes*, organisé par le RQCF sous la responsabilité d'Anita Caron, Denyse Côté, Carmen Gill et Maria Elisa Montejo.

Marie-Andrée Roy fait part, de son côté, du contenu de la séance thématique *Luce Irigaray : Le féminin et la religion*, dont elle est responsable et qui se tiendra dans le cadre de la section des sciences religieuses du congrès.

La Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes annonce, quant à elle, son colloque-forum du lundi après-midi intitulé : *L'«équité» est-elle vue comme un dossier prioritaire quand il s'agit des professeures des universités québécoises ?* Cette rencontre, sous la responsabilité de Hélène Lee-Gosselin et Esther Déom, fera suite au forum organisé le même jour, en avant-midi, par Lori Saint-Martin sous le titre *Les femmes et la crise des universités*.

Notez bien :

L'**Assemblée générale** du Réseau québécois des chercheuses féministes (RQCF) aura lieu **le mardi 11 mai 1999**, dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, au local 359 du pavillon Fauteux de l'Université d'Ottawa, à midi. (Des boîtes à lunch seront vendues sur place pour faciliter votre participation !)

La rencontre-petite réception-lancement-remise de prix prévue dans le cadre de la section des Études féministes aura lieu **lundi le 10 mai 1999**, pavillon Simard, pièce 129, de 17 à 19 heures. Bienvenue à toutes ! C'est le moment privilégié entre tous pour les retrouvailles entre féministes...

Voilà donc quelques informations succinctes destinées à vous donner le goût de vous rendre au congrès de l'ACFAS 1999, à Ottawa. Pour en savoir un peu plus, prenez le temps de lire les dépliants qui accompagnent ce Bulletin du RQCF et qui complètent les renseignements donnés ci-haut.

Le congrès de l'ICREF

Je vous rappelle que le prochain congrès de l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF) aura lieu du 15 au 17 octobre 1999, à Sudbury, Ontario, sous le titre *Les définitions féministes des modes de vie sains et des sociétés sensibles à l'être humain*. Les préparatifs vont bon train et le congrès s'annonce très intéressant (ne vous laissez surtout pas rebuter par ce titre long et impossible à retenir...).

Le congrès de l'ACEF

Je vous rappelle également que le prochain congrès de l'Association canadienne des études sur les femmes (ACEF) aura lieu à Sherbrooke du 4 au 6 juin 1999.

Women's Worlds 99

Le « 7^{ème} congrès interdisciplinaire international sur les femmes » aura lieu à Tromsø, Norvège, du 20 au 26 juin 1999. L'anglais est la langue parlée du congrès. Quelques Québécoises auront la chance d'y participer... Si vous êtes du nombre et avez envie d'en faire rapport dans nos pages lors de la parution du prochain bulletin : bienvenue.

Félicitations

Félicitations à Josée Néron, étudiante au troisième cycle en droit à l'Université Laval, à qui a été décerné le prix Laura Jamieson 1998 de l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF) pour son livre intitulé *L'agression sexuelle et le droit criminel canadien : l'influence de la tradition* publié aux Éditions Yvon Blais. Josée avait déjà été la récipiendaire du Prix Minerve 1996 pour la qualité de son travail dans ce livre. Double félicitations...

PARUTIONS RÉCENTES :

N.B. Nous vous rappelons que nous sommes heureuses de signaler les nouvelles publications en autant que vous nous fassiez parvenir l'information nécessaire, il va sans dire.

DANIS C. & SOLAR C. (dir.) 1998. *Apprentissages et développement des adultes*. Montréal, Éditions Logiques.

LEMIEUX D. (dir.) 1998. *Les limites de l'identité sexuelle*. Éditions du remue-ménage.

MURA R. (dir.) 1998. *Un savoir à notre image ? Critiques féministes des disciplines* (vol. 2). Cap Rouge (Québec)/Lausanne (Suisse), Presses Inter Universitaires/Lena Éditions et diffusion.

NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES/RECHERCHES FÉMINISTES 1998. *Ils changent, disent-ils*, vol. 19 no. 2-3-4/vol. 11, no 2.

SOLAR C. (dir.) 1998. *Pédagogie et équité*. Montréal, Éditions Logiques 265 p.

À paraître en mai 1999 :

LEMIEUX D, MAILLÉ C. et DE SÈVE M. (dir.) 1999. *Malaises identitaires*. Regards féministes sur un Québec incertain. Montréal, Éditions du remue-ménage.

Au moment de diffuser ce bulletin d'information, nous apprenons avec consternation un terrible accident survenu le 1^{er} avril dernier à l'une de nos membres, Aline Charles. Son conjoint et sa fille sont décédés au moment de l'impact. Elle-même a été gravement blessée mais sa vie n'est plus en danger. Notre pensée l'accompagne dans cette rude épreuve. Lucie Piché peut être contactée pour toute information supplémentaire : téléphone : (418) 656-2131 poste 8930, courriel : lucie.piche@fse.ulaval.ca